

Information presse

Zurich, le 3 septembre 2007

## **Une meilleure protection contre les contrefaçons**

**La Fédération Textile Suisse a signé avec les principales fédérations de l'industrie chinoise du textile et de l'habillement – le CNTAC (China National Textile and Apparel Council) et la CCCT (China Chamber of Commerce for Import and Export of Textiles) – des accords de coopération portant sur la protection de la propriété intellectuelle.**

Ces accords sont le fruit de longues négociations qui ont abouti fin août à Pékin et à Dalian. En présence des principaux représentants de l'industrie textile chinoise, le président de la Fédération Textile Suisse, Max R. Hungerbühler, a signé des contrats de protection de la propriété intellectuelle avec les présidents du CNTAC, M. Du Yuzhou, et de la CCCT, M. Wang Shenyang. (Le CNTAC représente 8000 entreprises, la CCCT 6300 et la TVS 220). A cette occasion, chaque partie a souligné l'importance croissante de la protection de la propriété intellectuelle.

L'objectif de cet accord est bien évidemment de réduire les nombreux cas de copie. Rien qu'en 2005, la douane suisse a dû intervenir dans plus de 550 cas et confisquer de la marchandise contrefaite. La valeur de la marchandise saisie par la douane représentait 4,3 millions de CHF en 2004 et 10,3 millions de CHF un an plus tard.

Les fédérations se sont engagées à s'informer de la découverte de toute violation de la propriété intellectuelle par une entreprise membre et de prendre des mesures à l'encontre de l'entreprise indélicata. De plus amples efforts doivent également être faits pour sensibiliser les acheteurs de produits contrefaits sur les conséquences négatives de la contrefaçon sur le plan économique et éventuellement aussi sanitaire.

Même si les mesures annoncées ne pourront solutionner du jour au lendemain le problème du piratage de produits, elles constituent un premier pas important dans la bonne direction.

L'article de presse et le photo correspondantes peuvent être télécharger sur Internet à l'adresse suivante: [www.swisstextiles.ch](http://www.swisstextiles.ch) > Presse > Communiqués de presse

### **Contact**

#### **Fédération Textile Suisse**

Max R. Hungerbühler, Président

Tél.: +41 (0)71 272 01 11, E-Mail: [max.r.hungerbuehler@bischoff-textil.com](mailto:max.r.hungerbuehler@bischoff-textil.com)

Dr. Thomas Schweizer, Directeur

Tél. directe: +41 (0)44 289 79 31, E-Mail: [thomas.schweizer@tvs.ch](mailto:thomas.schweizer@tvs.ch)

**Photo**



**[Légende]**

Signature du contrat sur la protection de la propriété intellectuelle, entre la Fédération Textile Suisse et les représentants des principales fédérations de l'industrie chinoise du textile et de l'habillement.

(Au centre de l'image, de gauche à droite: le président du CNTAC, M. Du Yuzhou et Max R. Hungerbühler, Président de la Fédération Textile Suisse.)